



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE
L'ARIÈGE

AR_2017_045

COMMUNE DE
SOUEIX-ROGALLE

ARRÊTÉ MUNICIPAL
portant délégation de signature à
un agent titulaire de la commune
de Soueix-Rogalle

LA MAIRE DE LA COMMUNE DE SOUEIX-ROGALLE

Vu l'article R.2122-8 du code général des collectivités territoriales conférant au maire le pouvoir de déléguer sous sa responsabilité et sa surveillance et en l'absence ou en cas d'empêchement de ses adjoints sa signature ;

ARRÊTE

Article premier : Délégation de signature est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité, à Monsieur Julien HEIME, adjoint administratif territorial de la commune de Soueix-Rogalle, pour les dossiers et questions suivantes :

- Certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet ;
- Légalisation des signatures.

La signature par Monsieur Julien HEIME des pièces et actes susvisés devra être précédée de la formule indicative "par délégation du maire".

Article 2 : Madame la Maire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et ampliation transmise à Madame la Préfète de l'Ariège.

Fait à Soueix-Rogalle, le 19 décembre 2017,

Notifié le 19 décembre 2017

la Maire,
Christiane BONTÉ

Signature de l'agent :

